



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS 1206 et 1213

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, adoptait les règlements suivants :

- Règlement 1206 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie;
- Règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 30 janvier 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate